

CHARTE INFORMATIQUE

Charte d'usage des matériels et ressources numériques et informatiques au collège

La présente charte s'applique à tout usager, élève ou adulte, amené à utiliser l'outil informatique au collège. Elle vise à préciser un certain nombre de points, sans prétendre à l'exhaustivité, et pourra être révisée selon les usages et leur évolution.

Respect de la législation

L'usage des outils numériques dans l'établissement est soumis à la législation en vigueur, l'utilisateur étant pénalement responsable en cas de manque de respect de ces dispositions :

- respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation)
- protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption
- respect de l'ordre public qui condamne notamment le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime ou du terrorisme
- respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, et d'une manière générale, le respect du code de la propriété intellectuelle

Les services proposés par le collège et le rectorat

- utilisation du réseau informatique du collège : chaque utilisateur identifié dispose d'un espace de travail et de stockage dont il est responsable, y compris pénalement. Cet espace ne doit contenir que des travaux réalisés dans le cadre d'activités pédagogiques demandées par les adultes encadrants.
- accès à l'espace numérique de travail (ENT) : portail maintenu par le rectorat, comprenant notamment l'accès en ligne au cahier de textes et d'évaluations, à une plateforme d'apprentissage en ligne et autres services

Les droits des utilisateurs

Au sein du collège, les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par le collège et le rectorat : ce droit d'accès est personnel et incessible, chaque utilisateur disposant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui lui sont propres, et dont il est responsable
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles, dans le respect des dispositions prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données
- doivent être prévenus des contrôles qui peuvent être effectués sur l'usage des ressources informatiques. Les modalités de ces contrôles ou de la sélection des informations doivent être précisées aux élèves

Les obligations des utilisateurs

- préservation de l'intégrité des services : l'utilisateur ne doit pas effectuer, de manière volontaire, d'actions pouvant nuire à l'intégrité des systèmes. Il doit prendre soin du matériel mis à sa disposition, et signaler immédiatement tout problème rencontré lors de son utilisation. Il doit également fermer correctement sa session en quittant son poste de travail
- utilisation des ressources pour les activités pédagogiques : il s'agit d'un usage dans le cadre éducatif et non personnel, et qui doit respecter les consignes données par l'adulte encadrant l'activité
- respect de la législation

Le non-respect des dispositions de cette charte pourra faire l'objet des punitions et sanctions prévues par le règlement intérieur du collège, sans préjuger d'éventuelles sanctions pénales en cas de manquements à la législation en vigueur

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Classe :

Reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du collège et l'avoir comprise et m'engage à la respecter

Date :

Visa du responsable légal

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Visa de l'élève

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)